

---

Direction : **Dr. Sabine LINDENTHAL** ([Sabine.Lindenthal@unice.fr](mailto:Sabine.Lindenthal@unice.fr), Tél : 04 93 37 77 15 / Fax : 04 93 37 77 17)  
Secrétariat : Stéphanie BELLAVIA ([stephanie.bellavia@unice.fr](mailto:stephanie.bellavia@unice.fr), Tél. : 04 89 15 01 79)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des techniciens de **niveau II** (assistant ingénieur, technicien supérieur) spécialisés dans les Sciences du Vivant (Génie Biologique - Cultures cellulaires - Microscopie - Histologie - Imagerie - Qualité).
- Permettre une formation initiale ou continue **en alternance** sous **contrat d'apprentissage** ou **de professionnalisation** au sein **d'entreprises de tout le territoire national**.
- Permettre aux étudiants d'acquérir **une qualification reconnue en situation de travail en étant rémunéré**.
- Répondre continuellement aux besoins actuels des laboratoires via une formation **dynamique et évolutive**.
- Proposer un enseignement technique qui repose sur la mise en situation des étudiants par la **pratique individuelle** pour la moitié des enseignements et l'apprentissage du travail autonome par la réalisation de projets personnels et en groupe.
- Maintenir la certification **ISO 9001 / 2015** qui assure un système de gestion de qualité reconnu internationalement.

## DÉBOUCHÉS

Les diplômés de la formation exercent leur activité dans des branches professionnelles variées du secteur des biotechnologies de structures **publiques** ou **privées** : santé, biomédical, pharmaceutiques, cosmétiques, industries agroalimentaires, chimiques et para chimiques.

### Types d'emplois accessibles :

- Cadre technique en recherche & développement, production ou contrôle qualité dans les industries pharmaceutiques et vétérinaires
- Cadre technique en recherche & développement, production ou contrôle qualité dans l'industrie cosmétique et dermatologique
- Cadre technique dans les entreprises de services (essais et analyses biologiques, laboratoire d'anatomopathologie)
- Cadre technique dans des laboratoires de biotechnologies
- Assistant ingénieur de laboratoire de recherche académique
- Technicien (niveau II) de laboratoire du secteur hospitalier (réservé aux personnes ayant un numéro Adeli)

## L'ALTERNANCE SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un stagiaire. Le stagiaire est alors salarié de l'entreprise. Il bénéficie des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise. L'entreprise désigne un tuteur chargé d'accueillir, d'accompagner et de guider le salarié.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement universitaire et des périodes de travail en entreprise (voir calendrier de la formation). Le contrat couvre la totalité de la durée de la formation. A l'issue du contrat, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

### RÉMUNÉRATION

Rémunération mensuelle minimale d'un apprenti  
(<https://www.alternance.fr/articles/contrat/salaire-apprenti/>)

Âge du salarié	Salaire minimum de base (brut)
Moins de 21 ans	901,12 € (51% du SMIC)
De 21 ans à 25 ans inclus	1077,82 € (61% du SMIC)

Salaire brut = salaire net

Niveau de salaire applicable à un salarié en contrat de professionnalisation

Âge du salarié	Salaire minimum de base (brut)
Moins de 21 ans	971,80 € (55% du SMIC)
De 21 ans à 25 ans inclus	1236,84 € (70% du SMIC)
26ans et plus	1766,92 € (100% du SMIC)

Il y a des charges sociales sur le salaire en contrat de professionnalisation.

Le salaire **net** est donc **inférieur d'environ 20%** au salaire **brut** indiqué dans le tableau ci-dessus.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements académiques se déroulent sur le campus Sciences, Parc Valrose, de l'Université de Nice-Sophia Antipolis.

L'alternance est réalisable au sein d'entreprises de tout le territoire national.

L'alternance est organisée sur un rythme de trois périodes académiques et trois périodes en entreprise de septembre à fin janvier suivie de 7 mois consécutifs en entreprise (à l'exception d'une semaine d'examens en juin, voir calendrier ci-dessous).

Durée minimum du contrat : 365 jours ; durée de la formation à l'université : 455h sur 70 jours.

Délai de signature : le contrat d'apprentissage doit être signé au plus tôt 3 mois avant la date du premier jour de formation à l'université et au plus tard 3 mois après cette même date.

Durée de la période d'essai : 45 jours effectifs au sein de l'entreprise.

Début des enseignements universitaires 2024 : lundi 2 septembre

Attention : la présence des étudiants acceptés en formation pour l'année 2024/2025 à la cérémonie de la remise des diplômes de la promotion 2023/2024 le vendredi 30 août est **obligatoire**.

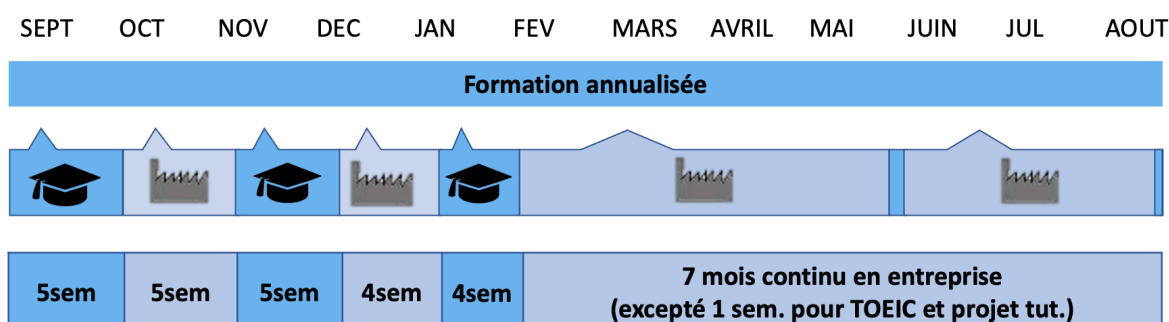
Les contenus de la formation sont organisés en unités d'enseignement. Ils sont regroupés au sein de trois grandes thématiques (voir signet « contenu » pour plus de détails) :

- 1) Les connaissances fondamentales de la biologie (UE1-UE3)
- 2) La formation aux outils transversaux (UE4-UE5)
- 3) La mise en situation professionnelle (UE6 et UE7)

La certification est délivrée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Pour les UE1, UE2 et UE3, une note seuil de  $\geq 8/20$  est appliquée. Le redoublement est possible sous réserve de l'accord du jury pédagogique. La formation est annualisée.

Le détail des coefficients et des ECTS appliqués sont décrits dans les modalités annuelles des contrôles des connaissances.

## CALENDRIER DE LA FORMATION



## CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau requis pour le diplôme : bac + 2 (L2, L3, DUT, BTS) **OU** équivalent par validation d'acquis professionnels.

Les étudiants étrangers doivent justifier un niveau équivalent au niveau L2 européen.

La formation est accessible en formation initiale et en formation continue (en contrat de professionnalisation pour des personnes âgées de plus de 29 ans). Concernant la **formation continue sur la licence entière ou partielle pour chaque UE, sur une ou plusieurs années**, contacter le responsable de la licence.

L'admission se fait après sélection pédagogique et recrutement par une entreprise.

Les procédures de recrutement sont propres aux employeurs. L'admission pédagogique détermine l'acceptation du candidat en formation.

## DEPOT DE CANDIDATURE / SÉLECTIONS PÉDAGOGIQUES

- Ouverture des dépôts de candidature sur e-candidat : **mi-février**
- Date recommandée du dépôt de candidature : avant le **8 avril**
- Premiers examens des candidatures par la commission pédagogique : **10 avril**
- Premières auditions des candidats : **15 avril**
- Deuxièmes auditions : 14 mai
- Atelier « Techniques de recherche d'entreprise pour alternant » : **17 mai**  
(L'horaire et le lieu seront communiqués après les inscriptions à l'atelier)
- Troisièmes auditions : 14 juin
- Clôture d'accès à e-candidat : **20 juin**
- Publication des candidats admis : **31 juillet**

L'admission en formation ne sera définitive qu'après acceptation par la commission pédagogique et par une entreprise.

La recherche active d'un laboratoire **public** ou **privé** peut débiter avant même le dépôt du dossier de candidature et l'acceptation pédagogique. Cette dernière est toutefois une condition préalable à l'admission en formation.

## RECRUTEMENT EN ENTREPRISE

Après l'accord donné par une entreprise, la fiche de recrutement dûment complétée doit être envoyée rapidement à la formation.

Le contrat débute en général le 1 septembre pour une durée d'un an. Il est possible de débiter le contrat d'alternance déjà en juillet/août mais la durée du contrat ne peut pas excéder 15 mois.

## ADMISSION EN FORMATION

Après l'acceptation pédagogique du candidat, l'admission en formation est effective le jour de la signature du contrat. La capacité d'accueil est limitée à 24 places.

Les admissions se font dans l'ordre d'arrivée des formulaires de recrutement, dans la limite des 24 places disponibles.

La liste des candidats admis sera publiée le 31 juillet.

La pré-rentree en distanciel est proposée à tous les candidats admis le 23 août.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Après acceptation en formation, la date pour l'inscription universitaire (en septembre) et la liste des documents à fournir seront communiquées par mail. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Madame Stéphanie BELLAVIA, Cellule Pro, Parc Valrose, 06108 Nice Cedex 2

Tél. : 04 89 15 01 79

Pour la **formation continue**, la **validation des acquis professionnels (VAP)** ou la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** : entretien avec le responsable de la formation et dossier à constituer avec l'aide de la formation continue.

(<https://univ-cotedazur.fr/formation/formation-continue>)